



AVIS PUBLIC

ADOPTIONS ET ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance tenue le 6 mars 2012 à 19 h, les règlements d'emprunt suivants :

1. Règlement abrogeant le Règlement RCA09-27007 autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour la construction d'un Centre récréosportif de Mercier-Est dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA12-27002).
2. Règlement modifiant le Règlement RCA10-27006 autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, afin de le porter à 11 000 000 \$ (RCA12-27003);
3. Règlement d'emprunt de 200 000 \$ pour les mesures d'apaisement de la circulation (RCA12-27001).

Le **10 mai 2012**, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a approuvé ces règlements d'emprunt.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements durant les heures normales à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, de 8 h 30 à 16 h 30.

DONNÉ À MONTRÉAL, CE 22^E JOUR DE MAI 2012.

M. Daniel Hébert
Secrétaire d'arrondissement